

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

20 décembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 29 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : M. NIEUWJAER M. pour M^{me} DELAVAL MF.

Secrétaire de séance : BILLOIR R.

OBJET : Médailles du travail – cartes cadeaux pour les récipiendaires

M. le Maire propose de remettre les diplômes de médaille du travail lors de la cérémonie des vœux, prévue le samedi 7 janvier 2023 et d'offrir une carte cadeau aux récipiendaires qui se présenteront à la cérémonie.

Montant total 2019 : 160 €

Montant total 2020 : 240 €

Montant total 2021 : 120 €

Montant total 2022 : 80 €

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à remettre une carte cadeau aux médaillés, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget (coût estimé : 600 €).

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 30 décembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **09 JAN, 2023**
Et de la publication le **09 JAN, 2023**

